

Résultats statistiques

Protection sociale à Genève

Edition 2009

Introduction

Le domaine «Protection sociale» du site Internet de l'Office cantonal de la statistique propose un panorama complet, structuré et commenté des données statistiques disponibles sur la réalité sociale à Genève et, le cas échéant, du pays. Il reprend en grande partie les sujets traités dans *l'Année sociale en chiffres*, dont la dernière édition remonte à 2003.

Les données marquantes des six modules du domaine sont présentées ci-dessous.

Comptes globaux de la protection sociale

En 2006, les collectivités publiques du canton de Genève (communes comprises) ont accordé 4 395 francs par habitant pour la prévoyance sociale et 3 972 francs pour la santé, contre, respectivement, 2 460 francs et 2 631 francs en Suisse. A Genève, les dépenses consacrées à la prévoyance sociale représentent 20,5 % du total des dépenses publiques, une part plus forte qu'en moyenne nationale (17,7 %). En revanche, le poids des dépenses de santé dans le total des dépenses publiques (18,5 %) est proche de celui calculé à l'échelon suisse (18,9 %).

Assurance obligatoire des soins

Depuis 2000, Genève et Bâle-Ville sont les deux cantons où la prime mensuelle moyenne d'assurance obligatoire des soins pour adultes (avec franchise ordinaire) est la plus élevée de Suisse : en 2009, elle se fixe à 418 francs à Genève et 420 francs à Bâle-Ville.

En 2006, 56 % des assurés adultes du canton ont choisi une franchise à option, contre 46 % en Suisse.

Assurances AVS-AI

En janvier 2008, 73 835 rentes ordinaires et extraordinaires de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) ont été versées dans le canton de Genève : 67 587 rentes de vieillesse, 1 842 rentes complémentaires et 4 406 rentes de survivants, pour une somme mensuelle totale de 120,4 millions de francs. Les prestations complémentaires fédérales et cantonales ne sont pas comprises dans ces chiffres.

On dénombre 19 902 rentes ordinaires de l'assurance-invalidité (AI) et 2 051 rentes extraordinaires, pour un montant mensuel total de 25,6 millions de francs.

Des allocations pour impotent (personne ayant besoin d'aide pour effectuer les actes ordinaires de la vie quotidienne tels que se laver, s'habiller ou manger) sont délivrées aussi bien sous le régime de l'AVS que de l'AI.

Ainsi, en janvier 2008, 2 016 allocations pour impotent de l'AVS ont été versées pour un montant mensuel total de 1,5 million de francs. Un peu plus de la moitié (53 %) des allocataires souffrent d'une impotence grave et les deux tiers (65 %) du montant total des allocations leur sont alloués. De son côté, l'assurance-invalidité a indemnisé 1 165 bénéficiaires (adultes) pour un montant mensuel total de 0,9 million de francs. Environ 40 % de ce montant revient aux 26 % d'allocataires souffrant d'une impotence grave.

Autres assurances sociales

Une nouvelle loi fédérale sur les allocations familiales est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Le canton de Genève a adopté sa législation au regard des nouvelles dispositions fédérales.

Les principaux changements concernent les familles avec des enfants en formation et les familles nombreuses. En effet, une allocation de formation professionnelle de 250 francs pour les jeunes de 16 à 25 ans se substitue à l'allocation d'encouragement à la formation versée précédemment, sous certaines conditions, par le Département de l'instruction publique du canton. Enfin, l'allocation mensuelle pour enfant et l'allocation de naissance ou d'accueil sont augmentées de, respectivement, 100 francs et 1 000 francs, à partir du troisième enfant.

Aide sociale et revenu minimum

Fin 2007, 14 469 personnes sont aidées par l'Hospice général, ce qui correspond à 8 308 dossiers en traitement. Le nombre de dossiers s'inscrit en recul par rapport à 2006 (- 4,3 %). Cette baisse est attribuable à l'évolution des dossiers comportant une aide financière (6 695 dossiers; - 5,8 %), dont le nombre diminue après neuf années de progression ininterrompue. Les dossiers avec aide financière sont aussi les plus nombreux. Cette catégorie de dossiers inclut notamment les avances sur les prestations de l'assurance-invalidité (AI) et du Service des prestations complémentaires (SPC).

Que les dossiers comportent ou non une aide financière, la proportion de titulaire d'origine étrangère (soit la personne au nom de laquelle le dossier est ouvert) est proche de 50 % (dossiers avec aide financière : 49 %; dossiers sans aide financière : 47 %). Parmi les dossiers incluant une aide financière, les titulaires sont en premier lieu célibataires (43 %) et les groupes des personnes mariées ou divorcées représentent chacun environ 20 % des dossiers. Parmi les titulaires de dossiers sans aide financière, la part des personnes célibataires (30 %) est très proche de celle des personnes mariées (31 %).

La loi sur les prestations cantonales accordées aux chômeurs en fin de droit, entrée en vigueur en janvier 1995, prévoit un revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) versé par l'Hospice général. Fin 2007, 1 370 titulaires de dossier sont au bénéfice d'un tel revenu. En raison notamment de la réduction du nombre de jours d'indemnisation chômage, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2005, l'effectif a franchi le seuil des 1 000 demandeurs dès 2006. Au total, sur l'ensemble de l'année 2007, 45,1 millions de francs ont été versés au titre du RMCAS.

Autres prestations sociales sous condition de ressources

Durant l'année scolaire 2007/2008, le service des allocations d'études et d'apprentissage a versé 26,6 millions de francs aux 4 148 personnes bénéficiaires d'une allocation d'études (21,3 millions de francs), d'apprentissage (4,1 millions de francs) ou d'encouragement au perfectionnement professionnel (1,2 million de francs).

Parmi les 2 758 bénéficiaires d'allocations d'études, 61 % poursuivent des études secondaires dans le canton de Genève et 20 % sont inscrits à l'Université de Genève. Le montant moyen de l'allocation d'études s'élève à 7 733 francs par allocataire, une somme qui oscille entre 5 967 francs pour les personnes inscrites dans l'enseignement secondaire et 11 618 francs pour celles qui poursuivent des études universitaires hors du canton (2 % des bénéficiaires).

Durant l'année scolaire 2007/2008, 596 apprentis ont aussi reçu une allocation dont le montant moyen se fixe à 6 802 francs. Enfin, 794 personnes ont bénéficié d'un encouragement au perfectionnement professionnel, en recevant une allocation atteignant 1 531 francs en moyenne.

Le service d'aide aux requérant d'asile (ARA) de l'Hospice général propose une aide (aide financière, aide sociale, aide sanitaire, hébergement, ateliers-formation) à tout requérant d'asile ou personne arrivé dans le canton sans autorisation de séjour. A fin 2007, 3 975 personnes ont été aidées dans ce cadre. Entre 2002 et 2007, l'effectif baisse d'environ 6 % en moyenne chaque année (- 5,7 %).

Pour en savoir plus

Des résultats détaillés sont disponibles sur le site internet de l'OCSTAT, aux adresses suivantes:

Comptes globaux de la protection sociale :

http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/13/13_02_1/aperçu.asp

Assurance obligatoires des soins :

http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/13/13_02_2/aperçu.asp

Assurances AVS-AI :

http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/13/13_02_3/aperçu.asp

Autres assurances sociales :

http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/13/13_02_4/aperçu.asp

Aide sociale et revenu minimum :

http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/13/13_03_2/aperçu.asp

Autres prestations sociales sous condition de ressources :

http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/13/13_03_3/aperçu.asp

Contact : Chiara D'Aiuto (Tél. : +41 22 388 75 61)

Résultats statistiques n° 6, juin 2009